



Critères de recevabilité du dépôt d'une Habilitation Universitaire en Systèmes de Communications

La recevabilité scientifique d'un dossier de candidature à l'habilitation universitaire, n'est accordée par la Commission d'Habilitation Universitaire, que si les critères minimaux suivants sont remplis:

1. Le candidat doit passer au moins cinq (5) ans en qualité de maître assistant titulaire.
2. Le dossier de candidature doit comporter au moins:
 - a. Quatre (4) articles de recherche parus ou acceptés dans des revues scientifiques spécialisées. Ils doivent être à facteur d'impact selon ISI Thompson Reuters ou selon une autre base de critères reconnue par le ministère. Dans ces revues, le nom du candidat doit être en premier auteur dans 2 articles et 2ème dans les deux autres. Un article dont le nombre de signataires dépasse trois auteurs (étudiants chercheurs, MA, MC ou Pr) ne sera pas comptabilisé.
 - b. Trois (3) conférences classées selon ISI Thompson Reuters ou selon une autre base de critères reconnue par le ministère.
3. Le candidat devrait avoir participé à l'encadrement d'au moins une thèse.
4. Le candidat devrait avoir assuré l'encadrement de trois (7) mastères de recherche soutenus
5. Le dossier de candidature doit comporter la production pédagogique (Livre, Chapitre de livre, Polycopié de cours, TD ou TP) que le candidat considère comme la plus significative en termes d'apport personnel et contenu ainsi que l'encadrement d'au moins trois(7) Projets de Fin d'Etude d'Ingénieur en Télécommunications
6. Tout document contenu dans le dossier de candidature et comportant du "plagia" conduirait à la prise des sanctions selon la réglementation en vigueur.

**Président de la commission des Thèses et Habilitation en Systèmes de
Communications**
Pr Mohamed Koobaa